







# DES RÉSULTATS *pour* *les* Canadiens *et* *les* Canadiennes



Un cadre de  
gestion pour le  
gouvernement du Canada





Le gouvernement du Canada veut dispenser un service de la plus haute qualité. Pour ce faire, il s'engage à tendre vers l'excellence dans quatre domaines essentiels au bon fonctionnement du secteur public :

-  accent sur les *citoyens*
-  adoption d'un ensemble clair de *valeurs pour la fonction publique*
-  accent sur l'obtention de *résultats*
-  engagement de *dépenses judicieuses*

## Que signifient des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes?

*Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* porte sur la modernisation de la gestion du gouvernement afin de répondre aux nouvelles attentes et priorités de la population.

*Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes :*

-  établit un cadre cohérent pour la gestion au sein du gouvernement du Canada;
-  précise les engagements du gouvernement en matière de gestion;
-  décrit comment le conseil de gestion du gouvernement doit travailler de concert avec les ministères et les organismes afin de moderniser les pratiques de gestion gouvernementales;
-  présente un programme de changement précis.

## Quelle est la philosophie sous-jacente aux opérations?

En juin 1997, le Premier ministre a conféré au Conseil du Trésor le titre de conseil de gestion.




La philosophie du conseil de gestion reconnaît que, au sein d'une institution aussi grande que le gouvernement du Canada, on ne peut pas avoir recours à un type unique de gestion.

Dans ce contexte, le conseil de gestion, au même titre que les administrations centrales des ministères et des organismes, doit chercher à établir un équilibre en matière de gestion : la délégation de pouvoirs décisionnels et une gestion assez souple au chapitre des règles administratives pour favoriser l'esprit d'initiative et le bon sens, d'une part, et assez rigoureuse sur le plan des normes et des systèmes de contrôle pour assurer une responsabilisation sans équivoque, d'autre part.

Cela suppose une évolution vers un régime de gestion fondé sur le leadership et les valeurs, sur des normes bien définies et sur une saine gestion des risques, mais toujours assorti de systèmes assurant un contrôle efficace.

# Quelles sont les responsabilités du conseil de gestion?

Le Conseil du Trésor et son Secrétariat conservent leurs responsabilités traditionnelles, qui consistent à :

-  négocier les conventions collectives et agir à titre d'employeur de la fonction publique;
-  déterminer la forme que doivent prendre les Comptes publics et élaborer des politiques financières, comptables et administratives, ainsi que d'autres politiques en matière de gestion;
-  approuver les initiatives ministérielles en matière de dépenses.


Outre ces rôles traditionnels, le conseil de gestion doit transmettre une vue d'ensemble des opérations gouvernementales et assurer un leadership pour ce qui est de l'amélioration des pratiques en matière de gestion.


Les ministères, les organismes et le conseil de gestion doivent travailler de concert à la réalisation des priorités pangouvernementales en matière de nouvelles pratiques de gestion.


## Quelles initiatives favorisent le changement?


Partout au gouvernement, on travaille actuellement à la mise en œuvre des initiatives à moyen terme suivantes :


 ***Prestation de services axée sur les citoyens*** – faciliter l'accès aux services et accroître la satisfaction de la clientèle.

 ***Gouvernement du Canada branché*** – fournir aux Canadiens et aux Canadiennes un accès sûr, fiable et en direct aux services fédéraux.

 ***Modernisation de la fonction de contrôleur*** – intégrer l'information financière et non financière relative au rendement, mettre en œuvre une saine gestion des risques, assurer la mise en place de systèmes de contrôle appropriés et mettre à jour les politiques concernant la gestion.

 ***Amélioration des rapports au Parlement*** – améliorer la qualité de l'information fournie aux parlementaire sur les programmes et les résultats.

 ***Intégrité des programmes*** – veiller à ce que les programmes existants soient bien structurés et à ce que suffisamment de ressources y soient affectées.

 ***Création d'un milieu de travail exemplaire*** – créer un milieu de travail qui favorise le leadership et la participation nécessaires à la réalisation de ce programme de changement en matière de gestion.

***Pour en savoir plus sur Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes, consultez le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca>***